



PARCOURS DE CERTIFICATION RNCP ET VAE

Formation certifiante de coach professionnel



Certified ★★★
Positive Company.

Qu'est-ce que le RNCP ?

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) est un registre officiel français qui recense les diplômes, titres et certifications professionnelles reconnus par l'État. Il a été créé en 2002 et est actuellement géré par France compétences, sous l'autorité du ministère du Travail. Son objectif principal est de garantir la qualité des certifications et leur adéquation avec les besoins du marché du travail.

Fonctionnement et Objectifs

Le RNCP regroupe des certifications allant du niveau 3 (CAP, BEP) au niveau 8 (doctorat), selon une classification alignée avec le cadre européen des certifications.

Les certifications inscrites au RNCP valident des compétences professionnelles spécifiques nécessaires à l'exercice d'un métier donné. Elles sont régulièrement réévaluées pour s'assurer de leur pertinence.

Le RNCP permet aux individus, entreprises et organismes de formation de vérifier la reconnaissance officielle d'une certification, facilitant ainsi l'accès à l'emploi, la mobilité professionnelle et la gestion des ressources humaines.

Quelles sont les différences entre des diplômes et des titres RNCP

Un diplôme d'État atteste d'un niveau académique général (ex. : licence, master), tandis qu'un titre certifié RNCP valide des compétences directement liées à un métier ou une fonction professionnelle spécifique.

Tous les diplômes délivrés par l'Éducation nationale sont automatiquement inscrits au RNCP, tandis que les titres professionnels doivent faire l'objet d'une demande spécifique.

Nous délivrons le titre RNCP n°42473 de Coach Professionnel

Le titre RNCP 42473 correspond à une certification de **Coach professionnel**.

- **Objectif** : Former des coachs professionnels capables d'accompagner des individus ou des groupes pour les aider à atteindre leurs objectifs, en identifiant leurs besoins, élaborant des plans d'accompagnement, et en les guidant vers des solutions autonomes.
- **Activités visées** : Ce titre prépare à des activités telles que l'identification des besoins des coachés, l'élaboration de processus d'accompagnement, la conduite de séances de coaching individuelles ou collectives, et la structuration de son activité de coach professionnel.
- **Compétences attestées** : Les compétences incluent l'analyse de la demande d'accompagnement, la conception de démarches de coaching, la mise en œuvre de techniques d'écoute et de questionnement, l'accompagnement des coachés dans la prise de conscience de leurs blocages, et le développement d'une activité de coach professionnel.
- **Modalités d'évaluation** : L'évaluation se fait par des mises en situation professionnelle portant sur la structuration d'un accompagnement par le coaching individuel ou collectif, la conduite du processus de coaching individuel ou collectif, et sur la création et le développement de l'activité de coach professionnel.
- **Secteurs d'activités** : Les coachs certifiés peuvent intervenir dans divers secteurs, auprès d'entreprises privées, du secteur public, d'associations et d'ONG.
- **Emplois accessibles** : Les types d'emplois accessibles incluent Coach professionnel, Coach consultant, Coach formateur, Coach interne, Coach en accompagnement du changement, Coach d'orientation.
- **Prérequis** : Il faut justifier d'une certification professionnelle de niveau 5 minimum (Bac+2) ou, pour les candidats de niveau inférieur, justifier d'une première expérience professionnelle. Étant donné que l'une des compétences attestées est le développement d'une activité de coaching, il est nécessaire d'avoir pour projet le lancement d'une activité de coach en tant qu'indépendant ou salarié dans un contexte professionnel à l'issue de la formation
- **Date d'échéance de l'enregistrement** : 26-06-2029

Les blocs de compétences

Le titre de coach professionnel comprend 3 blocs de compétences :

BLOC 1 : Structurer des accompagnements avec le coaching professionnel.

Ce bloc permet d'acquérir les bases du coaching, il inclut les compétences suivantes :

- Identifier les attentes et besoins d'accompagnement par le coaching.
- Élaborer un processus d'accompagnement par le coaching
- Mettre en place un cadre d'intervention en coaching.
- Individualiser un dispositif d'accompagnement par le coaching.

BLOC 2 : Conduire un processus de coaching.

Ce bloc permet de professionnaliser sa pratique avec des outils avancés. Il comprend les compétences suivantes :

- Conduire des séances et ateliers individuels et collectifs de coaching en fonction des prestations confiées.
- Accompagner la prise de conscience du/des coaché(s).
- Accompagner la recherche et/ou à la mise en œuvre de solutions en autonomie par le(s) coaché(s).
- Réaliser un bilan de coaching individuel ou collectif selon les prestations.

BLOC 3 : Créer et développer une activité de coach.

Ce bloc permet de définir son business modèle, sa stratégie de communication et son business plan. Il englobe les compétences suivantes :

- Définir un positionnement de son activité de coach professionnel.
- Structurer son activité de coach professionnel.
- Intégrer une démarche de développement professionnel continu dans son activité de coach.

Les étapes pour obtenir votre **titre RNCP** avec CoachingWays France

Pour obtenir le titre de coach professionnel, vous devez avoir assisté à l'ensemble des jours de formation et valider les 3 blocs de compétences selon les modalités ci-dessous :

	Modalité d'évaluation	Quand ?
Bloc 1 : Structurer des accompagnements avec le coaching professionnel	Mise en situation professionnelle portant sur la structuration d'un accompagnement par le coaching individuel ou collectif dans le cadre d'un jeu de rôle : • Conduire un entretien préliminaire • Livrable : contrat de coaching • Présenter l'offre d'accompagnement • Questions / réponses des 2 jurés évaluateurs (Coach professionnel en exercice extérieurs à la formation)	Module 4
Bloc 2 : Conduire un processus de coaching	Épreuve 1 : Mise en situation professionnelle portant sur la conduite du processus de coaching individuel ou collectif • Livrables : 1 séance audio de coaching et sa retranscription • Présentation orale du processus de coaching mené jusqu'au bilan • Questions / réponses des 2 jurés évaluateurs (Coach professionnel en exercice extérieurs à la formation) Épreuve 2 : Mise en situation : portant sur l'animation d'une séance ou d'un atelier donnant lieu à un jeu de rôles • Animation d'une séance ou atelier sur un thème tiré au sort • Questions / réponses des 2 jurés évaluateurs (Coach professionnel en exercice extérieurs à la formation)	Module 7
Bloc 3 : Créer et développer une activité de coach	Mise en situation professionnelle portant sur la création et le développement de l'activité de coach professionnel donnant lieu à la rédaction d'un rapport de professionnalisation puis à une soutenance orale • Soutenance orale du rapport de professionnalisation • Questions / réponses des 2 jurés évaluateurs (Coach professionnel en exercice extérieurs à la formation)	Journée de certification RNCP

Que se passe-t-il en cas d'échec ?

Le titre RNCP est obtenu lorsque les trois blocs de compétences sont validés. En cas de non-obtention de la certification, un « certificat de bloc de compétences » est remis pour chaque bloc validé. Le candidat concerné peut avoir accès aux épreuves de rattrapage, s'il a validé au moins 1 bloc de compétences sur les 3 visés par le référentiel.

Les engagements d'un certifié RNCP

En tant qu'organisme de formation engagé vers la professionnalisation et la reconnaissance du métier de coach, nous établissons un suivi de nos participants certifiés au regard de leur activité.

En effet, nous travaillons en étroite collaboration avec France Compétences pour le renouvellement de notre titre en réalisant lors de la mise à jour de notre certification des notes d'opportunité actualisées, et en démontrant que la certification répond toujours à un besoin réel sur le marché du travail.

Nous mettons à jour aussi les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation pour refléter les évolutions du métier ou secteur visé.

En tant qu'organisme de formation certifié, nous devons fournir des données d'insertion professionnelle d'au moins deux promotions de certifiés pour prouver l'efficacité de la certification. France Compétences, lors des renouvellements de certification, examine le dossier selon les mêmes critères que pour une première demande : pertinence sur le marché de l'emploi, qualité des référentiels, et validation des acquis professionnels.

Ainsi nous contactons sur plusieurs échéances nos anciens participants pour obtenir des informations sur leur situation, qui sont ensuite anonymisées pour permettre la réalisation de ces statistiques. Nous attendons donc de nos participants une collaboration au service de la professionnalisation du métier.

Parcours VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

Il est possible d'obtenir une certification professionnelle grâce à la **validation des acquis de l'expérience (VAE)**. La VAE permet à toute personne engagée dans la vie active d'obtenir une certification professionnelle en faisant valider son expérience acquise dans le cadre d'une activité professionnelle et/ou extra-professionnelle. La certification peut être un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle, qui doit être inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins **un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée**, peut prétendre à la VAE.

Pour plus d'infos : <https://calendly.com/claire-forestier/questions-vae-claire-forestier>



Nous contacter :

<https://www.coachingways.fr/contact/>

